



La Chaux *info*

Editeur responsable : La Municipalité

N° 69 - décembre 2022

Billet de la Municipalité	<p>Suite aux démissions de Mme Catherine Guex, Municipale, et M. Michel David, Municipal, la Municipalité s'est activement engagée dans la recherche de candidats. Malheureusement, aucun intéressé ne s'est présenté durant le délai de candidature fixé au 31 octobre 2022. Dès lors, le scrutin du 27 novembre dernier n'a pas permis de désigner deux nouveaux Municipaux. Un deuxième tour est d'ores et déjà prévu le dimanche 18 décembre 2022.</p> <p>La Municipalité regrette cette situation et se questionne quant à l'avenir de la gestion des affaires communales. En effet, les trois Municipaux en place sont déjà forts occupés et doivent dorénavant assumer les tâches laissées par les postes vacants.</p> <p>Dès lors, la Municipalité souhaite informer la population que la durée de traitement des dossiers et demandes va sensiblement s'allonger ; elle vous prie d'ores et déjà de l'en excuser.</p> <p>Le personnel communal et la Municipalité profitent de cette occasion pour vous souhaiter d'ores et déjà, ainsi qu'à vos familles, de belles et joyeuses fêtes de fin d'année et forment leurs meilleurs vœux pour un an nouveau, plein de bonheurs et en bonne santé.</p>
Distribution sapins de Noël	<p>La distribution des sapins de Noël aura lieu le samedi 10 décembre 2022 de 10.00h à 11.00h devant l'administration. Inscription avant le 6 décembre auprès du bureau communal (greffe@lachaux.ch) ou à l'épicerie</p>
Fenêtre de l'Avent	<p>A l'occasion de la distribution des sapins, le 10 décembre, la Municipalité a le plaisir de vous inviter à l'apéritif qui aura lieu dans le cadre des fenêtres de l'Avent. Bienvenue à toutes et à tous</p>
Téléthon 2022	<p>Le Téléthon, organisé par la société de jeunesse aura lieu le 3 décembre 2022 à la salle villageoise. D'avance un grand merci pour votre solidarité.</p>
Conseil général / séances 2023	<p>Les séances du Conseil général auront lieu à 20.00h à la salle villageoise aux dates suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• mardi 21 mars• jeudi 8 juin (comptes 2022)• jeudi 21 septembre (arrêté d'imposition 2024)• jeudi 7 décembre (budget 2024)
Téléski du Lac de Joux	<p>Deux cartes journalières gratuites sont à disposition des personnes intéressées auprès du bureau communal. Ces cartes sont à rapporter après usage.</p>
Crise énergétique	<p>La Municipalité a étudié en détail les possibilités d'éteindre les candélabres aux endroits autorisés par la loi. Cette opération n'est pas réalisable pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les passages-piétons doivent rester allumés toute la nuit,• Impossibilité technique d'éteindre l'entier du village mais seulement certains tronçons,• Coûts importants pour modifier l'ensemble du parc des luminaires concernés par l'extinction,• Nécessité de modifier les tableaux électriques dans les stations de distribution,• Déjà aujourd'hui et depuis plusieurs années, 100% LED sur le territoire communal (sauf Prévondavaux) avec un abaissement autonome de 50% de puissance de 22h à 5h. <p>En passant du Sodium à la LED une économie de plus de 60% est déjà réalisée ; avec l'abaissement à 50%, une économie supplémentaire de ¼ est également réalisée.</p>
Grippe aviaire	<p>Informations pour les aviculteurs à retrouver sur www.osav.admin.ch > animaux > épizooties > vue d'ensemble des épizooties > grippe aviaire</p>